

ABONNEMENT.

En avant... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et RULLIER,
Place de la Bourse, 33.

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Décembre 1876.

Chronique générale.

Samedi, à deux heures nous avions un
ministère ainsi constitué :
M. M.

- Dufaure, président du conseil sans porte-
feuille ;
Jules Simon, ministre de l'intérieur ;
Bardoux, ministre de la justice et des cul-
tes ;
Léon Say, ministre des finances ;
Decazes, ministre des affaires étrangères ;
Berthaut, ministre de la guerre ;
Fourichon, ministre de la marine ;
Waddington, ministre de l'instruction pu-
blique ;
Christophe, ministre des travaux pu-
blics ;
Teisserenc de Bort, ministre de l'agricul-
ture ;
Hérod, nommé sous-secrétaire d'Etat
à l'intérieur.

M. de Marcère était seul sacrifié. La ma-
jorité a refusé ce ministère, aussi, à 3 heu-
res, tout était rompu.

A propos du duc de Broglie, nous som-
mes en mesure d'affirmer que l'honorable
député n'a pas été prié par le Président de se
charger de la formation d'un cabinet ; mais
il a été consulté à deux reprises, jeudi
soir et vendredi dans la journée. Nous
croisons savoir que M. le duc de Broglie au-
rait déclaré qu'il serait très-imprudent de
prendre en ce moment un cabinet de droite,
menant à la dissolution. Il considère la dis-
solution comme extrêmement dangereuse.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES ANCRÉS DE MISERICORDE.

(Suite.)

Contran avait d'abord rempli ses fonctions d'in-
firmier avec un peu de dépit ; mais insensiblement
il s'intéressa à cette lutte contre le mal ; il y prit
part, il mit une sorte d'orgueil à triompher.

La reconnaissance de Catherine resserrait d'ail-
leurs ces liens ; il se sentait amené à plus d'efforts
et de patience, afin de ne point se trouver trop au-
dessous des remerciements qui lui étaient adressés.

Un secours inespéré vint encore alléger ses fati-
gues.

Les mansardes voisines de la sienne se trou-
vaient occupées par un ouvrier imprimeur nommé
Gervais, et par sa fille Henriette qui peignait des
éventails.

En apprenant la maladie de la vieille tante, tous
deux étaient venus offrir leurs services ; et, bien
que Raucourt les eût d'abord remerciés avec assez
de hauteur, ils avaient saisi toutes les occasions de
lui être agréables ou utiles.

Dans la dernière séance du conseil mu-
nicipal de Paris, M. le préfet de la Seine a an-
noncé que l'administration proposera à la
prochaine session le rétablissement de tous
les crédits supprimés aux œuvres catholi-
ques du département de la Seine.

On remarque aujourd'hui que la majorité
des journaux étrangers prend parti pour le
Maréchal contre la majorité de la Chambre
qui tend à faire un coup d'Etat parlemen-
taire contre le Président de la République.

Nous trouvons dans le Nord un remar-
quable article où l'auteur établit victorieu-
sement les deux points que voici :
1° La prétention des gauches de désigner
à elles seules les membres du futur cabinet
est inadmissible, car il n'y a pas, à vrai dire,
de majorité dans la Chambre ;
2° Les protestations de dévouement au
Maréchal, les hommages flatteurs que lui
prodiguèrent les républicains même les plus
avancés, n'étaient que des feintes peu hono-
rables.

Voici l'article du Nord :

I. Il est bon, utile, nécessaire que la
majorité républicaine, si cela lui est possi-
ble, indique clairement ce qu'elle veut.

Mais ce qui est inadmissible, à mon
avis, c'est la prétention de la majorité de la
Chambre des députés de faire à elle seule le
ministère, de désigner les hommes qui le
composeront. Les majorités, sous le régime
parlementaire, sont les ministères en ce
sens que, quand une crise ministérielle
s'ouvre, c'est au chef de la majorité que le
chef de l'Etat s'adresse pour composer le
nouveau cabinet ; ce chef de la majorité sait
quelles sont les vues de celle-ci, ses tenden-
ces, ses préférences ; il a qualité pour trai-
ter au nom de ses amis, il est certain d'être
suivi par eux. Mais, dans la Chambre ac-
tuelle, le chef de la majorité, où est-il ? La
communauté de vues et même de principes,

à quels groupes s'étend-elle ? Qui peut se
prétendre autorisé à parler au nom de la
Chambre et garantir seulement 200 voix à
un ministère ?

Qu'on fasse un programme, mais un
vrai programme, ne se résumant pas, com-
me jusqu'ici, en une vaine affirmation de
principes généraux et en une revendication
d'emplois à distribuer. Qu'on fasse un pro-
gramme de gouvernement bien net, bien
 franc, et quand on aura compté le nombre
des adhérents, on pourra parler de majori-
té.

Mais ce programme fût-il fait, la majo-
rité existât-elle, ce serait encore une étrange
attitude à prendre que celle qui consiste à
faire de la nouvelle combinaison ministé-
rielle l'expression des défiances de la Cham-
bre vis-à-vis du chef de l'Etat, de la carac-
tériser par le mandat qui lui serait donné
de ramener le Président de la République
au respect de la Constitution qu'il serait
suspect de vouloir violer et dont il aurait
déjà complètement méconnu les prescrip-
tions.

C'est pourtant cette attitude que le jour-
nal de M. Gambetta a conseillée aux gau-
ches et que le groupe dont M. Gambetta est
le leader a prise immédiatement.

II. Notez que, quand on met pour
ainsi dire en accusation le Maréchal devant
l'opinion publique en lui reprochant d'avoir,
au mépris de la Constitution, substitué son
« pouvoir personnel » au gouvernement par-
lementaire, on se garde bien de préciser aucun
fait, de fournir aucune preuve : on se borne
à une affirmation générale qui échappe à
toute discussion, qui se dérobe à tout examen.
N'avais-je pas raison de vous dire, il y a un
mois, que les protestations de respectueux
dévouement prodiguées au Maréchal, les
hommages des républicains les plus avancés,
des radicaux les plus colorés, qui vantaient
la rectitude d'allures du loyal soldat, — le
journal de M. Gambetta ne s'exprimait pas
autrement il y a deux mois, — N'ÉTAIENT QUE
DES FEINTES dont un esprit observateur et
impartial ne pouvait être dupe, et que, sous
ces apparences de sympathies couvait une

hostilité sourde qui ne tarderait pas à se faire
jour ?

On voit que si, en France, une foule d'a-
veugles se laissent prendre aux feintes des
radicaux plus ou moins intransigeants, à
l'étranger ces habiles comédiens sont jugés
comme ils le méritent.

La Révolution demande que l'on supprime
« le Maréchal. » Oh ! n'exagérons point : il
ne s'agit pas de supprimer l'homme, mais
seulement le titre. Voici le raisonnement :

« Maréchal ! qu'est-ce que cela signifie,
politiquement ? Les lois constitutionnelles
ont créé un président, et rien autre chose.
C'est la qualité la plus élevée que puisse am-
bitionner le citoyen d'une République, et il
est étrange que M. de Mac-Mahon et son
entourage aient la modestie (!) de préférer la
qualification inférieure de Maréchal au titre
unique et supérieur de Président de la Ré-
publique.

Quand M. Thiers était chef de l'Etat,
personne s'est-il jamais avisé de l'appeler
autrement que : M. Thiers ou M. le prési-
dent ?

Si M. Gambetta était demain à la plus
haute magistrature de l'Etat, qui donc son-
gerait à l'appeler : l'Avocat, au lieu de le
nommer : M. le président ?

Si M. Wallon devenait président de la
République hybride dont il est le père, est-
ce qu'on le désignerait sous le nom : M. le
professeur ?

Si c'était un des nombreux médecins du
Parlement, dirait-on : M. le docteur ?

Est-ce qu'aux Etats-Unis, on a jamais
pensé à dire le « menuisier-président Lin-
coln », le « général-président Grant ?

Pourquoi donc dire sans cesse : « Le
Maréchal ?

Si un meunier devenait évêque, pré-
férerait-il son ancienne fonction à la fonc-
tion infiniment plus élevée qui lui serait con-
fiée ?

Nous n'avons pas à nous préoccuper
de savoir si M. de Mac-Mahon est maréchal

Henriette surtout se montrait chaque jour plus
prévenante.

Lorsque Contran était forcé de sortir, elle venait
se placer près du lit de la malade, qui ne s'aperce-
vait point de l'absence de son neveu ; elle avait plu-
sieurs fois forcé le jeune homme à aller prendre du
repos, tandis qu'elle veillait chez la tante Catherine
en continuant à peindre ses éventails.

Raucourt avait même cru s'apercevoir qu'il lui
arrivait de renouveler, à ses frais, les potions de la
malade, et d'apporter le bois ou la lumière dont
elle avait besoin ; mais quelque pénible que lui
fussent ces dons, il avait dû les subir.

Ses ressources et celles de Catherine étaient en
effet épuisées depuis longtemps, et la vente de quel-
ques bijoux avait à peine suffi aux frais les plus
indispensables.

III.

Un soir que Contran rentrait triste et fatigué,
après des courses inutiles pour recouvrer une
faible créance que sa détresse lui avait rappelée,
il trouva Henriette établie près de la malade.

Celle-ci, qui commençait à reprendre connais-
sance de ce qui l'entourait, suivait des yeux le tra-
vail de la jeune fille avec un intérêt attendri. Rau-
court s'excusa d'avoir tant tardé.

Oh ! il n'y a point de mal, répliqua Henriette ;
M. Contran peut me laisser près de sa tante, car

j'ai là une commande pressée qui m'obligera, dans
tous les cas, à passer la nuit.

Encore ! murmura la malade ; cette enfant se
fatigue trop.

Il le faut bien ! reprit Henriette, qui ne levait
point les yeux de dessus sa peinture, dans la crainte
de perdre un instant ; si je ne rendais pas le tra-
vail au jour indiqué, on s'adresserait à quelque
autre ; et que deviendrais-je ?

Mais ne pouvez-vous être aidée ? demanda
Raucourt.

Je ne connais personne qui peigne la gouache,
objecta la jeune fille.

Les regards de la tante Catherine rencontrèrent
ceux de Contran ; celui-ci les comprit.

Si mademoiselle Henriette voulait me confier
un de ses parchemins, dit-il avec un peu de con-
trainte.

A vous ? répéta la jeune fille surprise.

Donnez, donnez, interrompit vivement la ma-
lade ; vous verrez ce qu'il sait faire.

Henriette, médiocrement rassurée, mais n'osant
refuser, confia un écran au jeune homme qui s'éta-
blit de l'autre côté de la table et se mit sur-le-
champ à l'ouvrage.

Le goût naturel de Contran, cultivé par les leçons
d'excellents maîtres et par la vue de ces chefs-
d'œuvre de grâces mignardes appartenant au dix-
huitième siècle, était particulièrement approprié au

genre de travail qu'on lui confiait ; aussi Henriette
demeura-t-elle émerveillée du résultat.

Ce n'était point seulement une besogne faite à
son profit, mais une leçon qui devait lui profiter
pour l'avenir.

Contran, que sa réussite avait encouragé, lui
proposa d'exécuter, sous ses yeux, un second
écran, afin qu'elle pût suivre sa méthode et com-
prendre ses procédés.

La jeune fille accepta avec reconnaissance ; mais,
après avoir tout vu, elle déclara qu'il lui faudrait
bien des leçons avant d'acquiescer cette facilité de
pinceau, si même elle y parvenait jamais.

Raucourt proposa de recommencer autant de
fois qu'elle le désirerait, et il tint sa parole en se
remettant à l'ouvrage dès le lendemain.

Cette espèce de cours pratique fait et suivi près
du lit de la tante Catherine, qui entraînait en conva-
lescence, eut pour résultat de l'égayer en même
temps que ses deux garde-malades.

Ramené au goût de la vie par le travail, Contran
n'avait plus le temps de penser à sa première réso-
lution.

Associé malgré lui à l'activité de la fille de Ger-
vais, il se laissait aller à écouter ses projets, à y
prendre part.

Il entraînait chaque jour plus avant dans les confi-
dences de cette âme ingénue et sereine, et il sen-
tait, à mesure, la sienne s'apaiser.

de France ou simple sous-lieutenant. Son grade militaire n'a absolument rien à voir avec sa situation politique. Ce n'est pas à un bâton qu'a été conférée la présidence de la République, c'est à un homme, à un citoyen. »

Allons, vite, messieurs de la gauche, apportez un projet de loi qui interdise au Maréchal d'être un maréchal, et punisse de l'amende quiconque appellera maréchal celui qui est maréchal ! Nous nous expliquons très-bien les colères démocratiques de la Révolution : l'amour de la platitude égalitaire doit s'impatisser de ce titre, qui efface, aux regards de la nation française, celui de président de la République. Mais que faire à cela ? je vous le demande. La Révolution n'eût-elle pas mieux fait de se taire, au lieu de prouver une fois de plus que la France n'a ni les mœurs ni les traditions qui conviennent à la vraie République ?

L'état des choses en Orient s'accroît avec une gravité que nos embarras personnels ne doivent pas nous empêcher de constater et d'examiner. Bien au contraire, hélas ! car notre situation intérieure pèse et pèsera plus qu'on ne le croit dans les agissements futurs de puissances voisines qui ont dans le conflit turco-russe les yeux tournés autant et plus encore du côté de l'Occident que vers l'Asie.

Nous tenons à serrer d'aussi près que possible cette redoutable question de guerre et de conférence qui cherche, en vain croyons-nous, à l'éviter.

Cette problématique, cette laborieuse conférence ne constatera, si elle a lieu, que l'impossibilité de s'entendre. Les difficultés seront ajournées et rien de plus.

Les points de départ sont diamétralement opposés.

La Russie ne paraît vouloir traiter qu'à la condition de l'autonomie de la Bulgarie, à titre de minimum, accordable à l'élément slave déchainé. Mais l'Angleterre n'acceptera jamais une telle condition, parce que la Bulgarie autonome, c'est la Russie en Bulgarie, c'est-à-dire dans la première enceinte de Constantinople, et plus près de Sainte-Sophie que Mahomet II en 1453.

La conférence ne nous paraît donc qu'un expédient momentané et illusoire, ne servant que de paravent, même transparent, à des préparatifs de guerre de part et d'autre.

Pour tout esprit observateur et un peu au courant du dessous de cartes des affaires européennes, il n'y a plus de replâtrage diplomatique possible au conflit oriental, et la guerre n'est plus qu'une question de semaines ou de peu de mois. Cette solution est celle que redoute au fond le plus la Russie, malgré ses bruyants appels du pied.

Or, puisque nous admettons, en principe, que cette guerre est fatale, plus ou moins imminente, dans quelles conditions aura-t-elle lieu ?

Elle nous paraît devoir mettre un terme à cette comédie de l'autorité des trois cours. La Russie, l'Allemagne et l'Autriche n'ont,

C'était comme un air pur qui lui rafraîchissait le sang, une sorte de contagion bienfaisante, grâce à laquelle l'orgueil aigre et l'égoïsme aveugle faisaient place à de plus douces émotions.

Alors aussi il commença à remarquer la beauté modeste de la jeune fille ; de vagues images de bonheur traversèrent sa pensée, mais sans s'y arrêter ; ses yeux venaient à peine de s'ouvrir, et l'heure de la lumière n'était point encore venue pour lui.

Cependant la guérison de la tante Catherine était complète ; elle se levait depuis quelques jours ; enfin le médecin déclara qu'elle pouvait sortir.

Gontran l'aïda à descendre les quatre-vingt-trois marches qui la séparaient de la rue, et la conduisit, à petits pas, jusqu'à la grande allée du Jardin des plantes.

La convalescente y demeura longtemps assise, respirant avec ivresse l'air parfumé, chauffant au soleil ses membres languis, et reprenant, pour ainsi dire, possession de la vie.

Enfin, elle se décida à regagner sa mansarde avec un soupir de regret.

Mais, en y rentrant, elle s'arrêta stupéfaite.

(La fin au prochain numéro.)

quoï qu'on dise, qu'un seul point de contact : la Pologne. Nous devons le dire, c'est à cette faute politique de l'Empire que la question polonaise, en apparence endormie, doit de se trouver le nœud européen du problème.

Les hostilités à peine déclarées, chaque empereur saura bientôt reprendre toute son autonomie. Le mot d'initiative personnelle, dans le discours du czar à Moscou, l'indique suffisamment.

D'autre part, l'expérience de l'histoire démontre que l'Autriche sera éternellement l'armée de terre de l'Angleterre.

En sorte que la situation des puissances nous paraît devoir être celle-ci : d'un côté, l'Angleterre et l'Autriche, de l'autre, la Russie et l'Allemagne... expectante.

Cette dernière puissance saura bien saisir le moment psychologique de proclamer alors que les armements de la France résurrectionniste constituent un danger pour elle.

L'expérience de 1866 indique que les concessions successives poussées même à l'extrême ne prévalent pas contre ce que nous appelons la *scie* du désarmement. Cette guerre, d'abord localisée, s'étendant comme une traînée de poudre et nous englobant fatalement peu ou prou, sur qui devons-nous compter ?

Nous ne pensons pas que ce soit sur l'Italie. La loi générale qui fait que cette puissance s'agrandit de toutes ses défaites, cessera d'être une vérité. L'Italie, malgré la confiance que M. Gambetta a bien à tort en M. Cialdini, pratique assez volontiers l'indépendance du cœur. Elle reprendrait vite sa ritournelle de réclamation de la Savoie, minutie qui n'arrêterait pas l'Angleterre, en mesure de bombarder ses côtes et de faire, *ex abrupto*, main basse sur la Sicile.

Tel nous semble, à grandes lignes, le tableau malheureusement probable des événements futurs. Nous désirons ardemment être trop pessimistes et qu'un concours d'incidents providentiels nous donne un démenti ; mais combien il est permis de déplorer qu'en face de pareilles éventualités, ne fussent-elles que probables, la France ne comprenne pas que sa seule espérance de rester sinon redoutable, du moins un peu respectée, est d'avoir ce qui lui fait défaut aujourd'hui : le respect d'elle-même.

(Correspondance universelle.)

L'ARMÉE TERRITORIALE.

Tous ceux qui ont suivi la réorganisation de notre armée, et ils sont nombreux, ont été frappés de la différence des progrès accomplis dans les divers corps d'armée. Dans certaines régions, en effet, on sait à peine si l'armée territoriale existe ; les officiers de cette armée eux-mêmes se demandent à quoi bon ils ont reçu une lettre de service, puisqu'ils ne doivent en faire aucun usage en temps de paix, puisqu'ils n'ont pas même eu l'occasion d'être présentés à leurs chefs. Plusieurs craignent qu'au jour du danger, l'armée territoriale ne soit ce qu'a été la mobile, c'est-à-dire une milice remplie de courage et de bonne volonté, mais dépourvue de toute organisation militaire. Aussi voit-on, dans quelques corps d'armée, les démissions d'officiers territoriaux et même d'officiers de réserve se présenter en grand nombre, triste marque du découragement que produit parmi ces hommes, qui les premiers avaient offert leurs services, l'isolement dans lequel on les laisse.

Et, cependant, quels avantages immenses n'y aurait-il pas à habituer tous ces hommes de bonne volonté à se considérer comme des soldats, comme des officiers. Quels enseignements ne retireraient-ils pas de l'exemple et de la société de leurs collègues de l'armée active, et quelle utilité pour eux, malgré leur expérience, à se mettre au courant des manœuvres, des perfectionnements nouveaux ? Puis enfin, ne donnerait-on pas confiance aux soldats eux-mêmes, en leur montrant leurs officiers inquiets des progrès accomplis et désireux de connaître les nouvelles lois de la guerre ; en leur montrant qu'au jour du danger ils seront commandés par des hommes qui, s'ils n'ont pas tous des titres militaires éclatants, ont au moins fait des efforts pour se mettre à la hauteur de leurs fonctions.

Le travail de réorganisation est immense, on peut maintenant se l'avouer ; notre chère France est à l'abri d'un coup de main. Bien des choses, néanmoins, restent encore à faire, mais déjà il est temps de donner la

confiance au soldat, de lui montrer quel est le perfectionnement de notre organisation, car, sans la confiance, point de force dans une armée. Or, le soldat, le soldat réserviste, comme le soldat territorial, c'est aujourd'hui le peuple, pour parler plus justement le public.

Eh bien ! qu'on montre donc un peu plus à ce peuple qu'il a des chefs, à ces soldats qu'ils ont des officiers.

Nous sommes loin des temps où l'armée n'était composée que d'un petit nombre de citoyens, où le soldat différait de l'homme du peuple, l'officier du bourgeois, loin, en un mot, du temps où les militaires formaient un ordre, presque une caste dans la nation. Aujourd'hui, il n'y a plus de *pekini* ni de militaires, il n'y a que des défenseurs de la patrie.

Mais si tout le monde doit être soldat à notre époque, s'il ne doit plus y avoir de distinction entre le bourgeois, l'artisan, le laboureur, lorsqu'il s'agit de défendre la patrie, s'il est possible enfin de suivre à la fois une carrière civile et d'être un bon soldat, il n'est pas possible, au contraire, d'être en même temps un bon officier.

L'art de la guerre est certainement un des plus difficiles, et il ne peut s'acquérir qu'à près de longues études, corroborées d'une pratique sérieuse.

S'il est possible de laisser le soldat isolé de ses chefs, et de le rappeler seulement à des intervalles éloignés sous les drapeaux, l'officier, lui, quels que soient son mérite et son travail antérieur, doit se tenir constamment au courant des progrès, des manœuvres nouvelles, et, pour cela, les officiers de l'armée territoriale n'ont qu'une chose à faire : se tenir en contact avec leurs collègues de l'armée active, suivre, autant que faire se peut, leurs travaux et leurs études.

On aurait pu craindre que l'organisation militaire de 1832 ne déteignît, pour ainsi dire, sur les officiers de l'armée actuelle, qu'ils n'hésitent pas à regarder comme leurs camarades ces mêmes individus qu'ils avaient vus naguère avocats, négociants ou propriétaires. Mais tous ont bien compris qu'au jour de la mobilisation, ces hommes, eux aussi, ne marchanderaient pas leur sang à la patrie. S'il y avait un doute possible, la façon dont on a reçu les officiers de réserve dans les régiments, les soins que tous les officiers de l'armée active ont pris pour leur inculquer les principes de l'art militaire, prouveraient surabondamment que tout esprit de division a disparu dans l'armée, et que tout le monde se dirige actuellement vers un but unique : la réorganisation.

Et, d'ailleurs, nos officiers de l'armée territoriale ont presque tous fait leurs preuves, et, dans les divisions où l'on a réuni les corps d'officiers des régiments territoriaux, on a pu constater, au seul aspect des croix et des médailles qui brillaient sur ces vaillantes poitrines, que tous ces hommes avaient montré qui ils étaient et qu'ils s'en souviendraient un jour.

Malheureusement, les soldats ignorent qu'ils ont des chefs, et les chefs eux-mêmes ne se connaissent pas entre eux.

Dans certains corps d'armée, et nous nous étonnons que cela n'existe pas dans tous, le commandant en chef exige qu'une fois au moins par an les officiers de toute arme, aussi bien les officiers de la territoriale que ceux de l'armée active, viennent lui faire une visite de corps. Les généraux de division les invitent à assister aux manœuvres des régiments, des brigades, des divisions, cherchant ainsi à les empêcher d'oublier qu'ils sont officiers, et, comme tels, doivent certains devoirs à leurs supérieurs, et leur rappelant en même temps qu'il leur faut se tenir au courant de la tactique moderne et affirmer leur existence au public, c'est-à-dire à leurs soldats.

Dans d'autres corps d'armée, nous citerons le premier, des efforts plus grands encore ont été tentés. Des réunions d'officiers ont été organisées, des concours de tir ou d'équitation institués, concours dans lesquels tous les officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, se sont disputés la victoire.

C'est par ces moyens qu'on a obtenu d'abord la réunion des officiers des deux armées, qu'on a créé des relations et une juste émulation entre eux ; c'est par des moyens analogues qu'on arrivera à les faire travailler et lutter de savoir entre eux. Le jour où les ressources financières permettront de réunir les soldats de l'armée territoriale, on sera en présence d'officiers déjà

instruits, se connaissant entre eux et habitués à se voir ; la réunion se fera avec ordre et avec fruit, car les officiers n'auront plus qu'à connaître leurs soldats, puisqu'ils les connaîtront déjà entre eux.

Mais, dans l'armée, tout ordre doit venir d'en haut, et c'est du ministère que partiront des ordres généraux ordonnant ces réunions et ces travaux. Déjà on a prié les officiers de l'armée territoriale d'assister aux grandes manœuvres, et, certes, c'était une mesure utile, mais beaucoup d'officiers ont vu les dépenses et les déplacements trop grands. Que l'on commence donc par opérer des rapprochements, créer des réunions, et l'on arrivera sans peine ensuite à obtenir davantage de gens dont le zèle et le dévouement ne sont pas douteux, et qui, pour la plupart, s'étonnent de leur inutilité et de l'isolement dans lequel on les laisse.

UN TERRITORIAL.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Empoisonnement à Saumur.

Depuis le 26 novembre dernier, était venue se fixer à Saumur la famille Piltan, Restigné, composée du père, Léonard Piltan, âgé de 40 ans, Louise Chenevraut, femme, âgée de 27 ans, et trois enfants dont l'aîné n'a pas 6 ans.

Piltan avait apporté en mariage une valeur de 60,000 fr. environ ; ils avaient élevé un commerce d'épicerie ; mais leurs affaires ne furent pas longtemps prospères.

Sur les instances de sa femme, Piltan céda son établissement, et vint se retirer à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 92.

Dès le premier jour, Piltan parut très-souffrant à ses nouveaux voisins ; pâle, amaigri, et dans un accablement qui semblait de l'idiotisme, il leur disait : « Je ne sais ce que me fait prendre ma femme, mais je souffre cruellement, le ventre me brûle. »

Le 4^e décembre, bien que son mari fût dans un triste état, la femme Piltan partit pour Bourgueil par le train de 10 heures 30 du soir, recommandant ses enfants aux soins de sa voisine, la femme Clausse. Du reste, elle avait promis de rentrer dès le lendemain matin par le train de 9 heures.

La journée du 2 décembre se passa sans qu'elle reparût. Les époux Clausse, qui étaient toujours chargés des enfants, vinrent avertir la police, qui fit une première visite avec l'assistance du docteur Pichon. Il fut décidé que le malade serait conduit le lendemain matin à l'hôpital ; mais on le laissa à sa femme qui, au même instant, rentra à son domicile. Peut-être ne trouva-t-elle pas son mari mort, ainsi qu'elle l'espérait : le pauvre malheureux souffrait encore.

Le 4, dès le matin, la femme parlait encore ; elle alla jusqu'à la gare et dut revenir. Personne ne comprenait son attitude ; on ne l'accusait que d'une grande indifférence et d'un manque de soins incompréhensibles. Elle tint alors sa porte fermée, les voisins ne furent plus appelés et personne ne sut ce qui se passait dans cet intérieur.

Le 6, il se présenta une femme et un individu qui passèrent une partie de la journée à Saumur ; les enfants Piltan furent habillés proprement, et, à trois heures du soir, femme et enfants disparurent. La porte était fermée à clef.

Les voisins, n'entendant aucun bruit, conçurent des soupçons ; ils avertirent la police, qui pénétra dans l'appartement et trouva le malheureux Piltan dans son lit, donnant plus signe de vie. La mort devait remonter déjà à vingt-quatre heures environ.

La justice s'est transportée samedi matin au domicile du défunt, et un mandat d'arrêt a été lancé contre la veuve, qui est écrouée maintenant à la prison de Saumur.

La justice a fait procéder hier à l'autopsie du cadavre, et les intestins ont été recueillis et envoyés à un chimiste de Paris. Le corps était dans un état de maigreur extraordinaire.

Les trois enfants Piltan ont été admis d'office à l'hospice de Saumur.

P.-S. — Nous apprenons que la veuve Piltan aurait fait des aveux complets ; elle aurait reconnu avoir empoisonné son mari.

Quel a pu être le mobile de son crime ? Y a-t-il un ou plusieurs complices ? Voilà ce que l'enquête nous apprendra plus tard. Louise Chenevraut a été mise en présence du cadavre de son mari et elle n'a pas pu

nifesté la moindre émotion. Elle n'a eu aucune parole de regret. Dans le quartier Saint-Nicolas, il règne depuis vendredi, contre la veuve Piltan, une vive irritation. Si cette femme est partie de Bourgueil dans le but de se soustraire à la surveillance de l'autorité, elle s'est grandement trompée. Le chef de la police de Saumur ne la perdait pas de vue depuis le 26 novembre, jour de son arrivée dans notre ville, et aucune de ses nombreuses allées et venues ne lui était inconnue.

L'instruction de cette affaire se poursuit à Saumur, à Bourgueil et à Restigné. La femme et l'individu qui ont emmené les enfants le 6 décembre sont connus, et, d'après les bruits qui courent, ils seraient arrêtés.

AVIS DE CRUE.

Tours, 8 déc., 5 h. soir.

Le maximum de la crue du Cher, que l'on supposait devoir être de 2 m. à Saint-Aignan, paraît devoir s'élever à 2 m. 50.

On présume qu'il aura lieu le 10, vers 3 heures du soir.

On pense que la crue atteindra à Tours 2 m. 50 le 11, vers 5 heures du matin.

Aujourd'hui lundi, la Loire marque 4 m. 85 au pont Cessart à Saumur.

Samedi, à 8 heures du matin, l'eau de la Sarthe passant sur le barrage de Sablé était de 0^m 92 à pertuis ouvert; navigation arrêtée. L'Eyre était toujours en crue.

L'école des Hautes Etudes de Saint-Aubin vient d'enregistrer un nouveau succès. La semaine dernière, M. l'abbé Brébion, Alexis-Marie, élève de cette école, a obtenu le diplôme de licencié-ès-lettres devant la Faculté de Poitiers.

M. Brébion a été nommé professeur à l'Institution Saint-Louis de Saumur.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La musique municipale donnera une soirée musicale dimanche prochain, 17 décembre, dans les salons de la Mairie.

Programme de la soirée.

1. Ouverture de la *Caravane*, par la musique municipale.
2. *Le Credo des quatre saisons* (chant), par M. B.
3. *L'Exilé*, solo de violon, par M. A. Berge.
4. *Les Rameaux*, de Faure (chant), par M. C.
5. Le sextuor de *Lucie*, par la musique municipale.
6. *L'Employé de la petite vitesse* (chant), par M. B.
7. Fantaisie de Bellini, pour violon, par M. A. Berge.
8. Chansonnette, par M. M.
9. *L'Etoile d'Angleterre*, polka pour piston, par la musique municipale.

Au concours d'appareils vinaire qui vient d'avoir lieu à Châtelleraut, M. Bignon, de Saumur, a obtenu deux prix, l'un pour l'article *pompes à soustrage*, et l'autre pour *foudres et autres objets*.

LES ANNONCES DANS LES JOURNAUX.

Nous lisons les lignes suivantes dans la *Production*:

« En France, on ne fait pas assez usage de l'annonce; et c'est un grand tort, car les affaires avantageuses ne peuvent se faire sans la rencontre d'une ou plusieurs personnes qui veulent acheter ce que l'on désire vendre: il n'y a que par la publicité que l'on parvient à trouver ces amateurs. Combien de fois une chose vendue à vil prix l'aurait été avantageusement par le concours de la publicité! Malheureusement, — il faut bien le dire, — les conditions exigées par nos grands journaux ne sont pas faites non plus pour aider à la propagation de cette coutume. »

Ces réflexions sont certainement bien justes. La publicité est un agent indispensable: les Anglais et les Américains le comprennent beaucoup mieux que nous. En France, la publicité réelle doit se chercher directement dans les journaux des départements, tant à cause de leurs relations avec les clients que par la modicité du prix d'insertion;

c'est le seul moyen d'avoir des annonces à bon compte et qui portent fruit.

LES CARTES DE VISITE.

La question des cartes de visite va de nouveau être remise sur le tapis avec la fin de l'année.

Il y a, dans la mode, de grandes variations à ce sujet.

Cette année on revient, dit-on, à l'usage des cartes gravées et enjolivées d'emblèmes et de vignettes, comme sous Louis XV.

Un bon point à celui qui a eu cette jolie idée.

Ce sera fort commode surtout pour les hommes politiques. (Union libérale.)

Poitiers. — Voici, d'après le *Courrier de la Vienne*, comment a été découvert le séquestré du faubourg du Pont-Neuf, à Poitiers:

« M. Simon, commissaire de police, en ayant été avisé, se rendit, accompagné d'un agent, au lieu dénoncé par la rumeur publique, c'est-à-dire chez la veuve Bagouin, au commencement du faubourg.

« Aux premières questions adressées par M. le commissaire de police à cette femme, celle-ci nia avoir quelqu'un chez elle; puis, se plaçant en face d'une porte dissimulée par une vieille tapisserie, elle finit par dire:

« Enfin, si j'ai quelqu'un chez moi, cela ne vous regarde pas! » et se mettant en travers la porte elle déclara au magistrat qu'il n'irait pas plus loin.

« M. Simon demanda alors à M^{me} Bagouin de faire descendre la personne qui était dans le grenier. — A ces mots, on entendit derrière la porte une voix qui dit: « Non, je ne descendrai pas; la société, la société!! canaille, clique!! Toujours la même chose! » — M^{me} Bagouin ayant alors ouvert la porte, les représentants de l'autorité aperçurent au haut de l'escalier du grenier un homme de 35 à 40 ans, aux cheveux longs et en désordre, criant et gesticulant.

« M^{me} Bagouin déclara que cet homme était son fils, Ferdinand Bagouin, âgé de 40 ans, ex-employé de commerce. « Il est ici depuis un an ou deux, ajouta-t-elle; je le garde parce qu'il n'a pas sa tête à lui. »

« On voulut l'interroger, mais il refusa de répondre, répétant toujours: « La société, la société!! etc., etc. » Puis il déclara avoir servi dans les zouaves de Charette, s'être battu au Mans, etc. Il n'a pas été possible de tirer autre chose de lui que des propos incohérents.

« Les voisins prétendent que le malheureux est dans cette situation depuis quatre ans. »

Le Mans. — On lit dans la Sarthe:

Tout le monde connaît cette histoire d'un individu qui, désireux de se suicider et craignant de se manquer, commença par absorber du poison, puis s'alla pendre à la branche d'un arbre surplombant la rivière et se tira un coup de pistolet.

Seulement il arriva que la balle coupa la corde, que le pendu tomba à l'eau et que l'énorme quantité de liquide qu'il absorba provoqua des contractions d'estomac qui firent rejeter le poison absorbé, et notre homme fut sauvé. Un pauvre individu de la ville du Mans, le sieur S..., dentiste, nous a remis cette anecdote en mémoire, car lui aussi a songé à éprouver tous les genres de mort. Des lettres de dates différentes qu'on a trouvées chez lui hier en constatant le suicide ont appris en effet qu'il y a deux mois il avait résolu d'absorber de l'acétate de morphine.

La crainte d'éprouver de trop grandes souffrances le fit revenir sur cette résolution et il annonça dans une seconde lettre qu'il va finir ses jours en se précipitant sous les roues d'une voiture.

Une troisième lettre fait connaître un nouveau changement d'avis; cette fois il déclare qu'il se pendra.

En fin de compte, il opta pour le pistolet, et hier, à l'aide d'un revolver à six coups, il se campait une balle dans la région du cœur.

Il a expiré promptement après.

Ce malheureux avait 64 ans; on ne saurait dire au juste quelle est la cause qui l'a poussé à cet acte de désespoir.

Si l'on en croit une des notes qu'il a laissées, des bruits malveillants et injustes répandus sur son compte l'auraient désolé et réduit à cette extrémité.

On lit dans la Sarthe:

Un de nos correspondants de Beaumont nous écrit que, mercredi, vers dix heures du soir, la foudre est tombée sur une voiture qui venait de quitter Beaumont pour aller au Mans.

Le harnachement du cheval a été détérioré de telle sorte que deux jeunes gens, qui se trouvaient dans la voiture, MM. L... et R..., n'ont pu continuer leur route.

Le cuir des harnais, en effet, a été littéralement coupé à tous les endroits où se trouvaient des boucles.

Les deux voyageurs ont regagné Beaumont, où ils ont passé la nuit. L'un d'eux, M. R..., est encore souffrant des suites de la commotion qu'il a éprouvée.

Une question, intéressant la moralité publique, va être prochainement discutée à la Chambre, au sujet du mariage des indigents. On sait qu'une loi du 10 décembre 1850 a pour but de faciliter ces mariages et la légitimation des enfants naturels qui en sont issus, en exonérant de tous droits de timbre et d'enregistrement, et en réduisant d'une façon notable tous ceux dus pour les extraits d'actes de l'état civil délivrés par les officiers ou dépositaires publics.

Ces dispositions ont donné des résultats très-sérieux.

L'expérience, faite depuis plus de 20 ans, a cependant démontré l'insuffisance de cette loi au sujet du consentement des ascendants. M. Pilet des Jardins, député, a présenté un projet de loi ayant pour objet de compléter et de modifier cette loi et d'en combler l'insuffisance.

Il y a des parents qui refusent leur consentement, sans autre motif qu'une incurable inertie et une profonde indifférence pour le bien de leurs enfants. Il en est d'autres qui fondent leur refus sur les causes les plus légères, sur un dissentiment futile, sur le souvenir de quelque faute sans gravité.

Il arrive alors que le fils et la fille, ne pouvant satisfaire à ces exigences ni aux dépenses qu'entraîneraient les actes respectueux, demeurent dans le désordre. Leurs enfants restent frappés d'une irrémédiable illégitimité.

Le projet de M. Pilet des Jardins est de donner à l'assistance judiciaire le droit de connaître et de décider sur ces situations particulières, et de dégrever la signification de ces actes de tous les droits et honoraires, alors que le bureau aurait décidé ces actes utiles.

Faits divers.

On lit dans le Finistère:

« Nous apprenons que par arrêté du 10 novembre, M. le ministre de l'instruction publique vient de confier à M. du Châtelier fils une mission scientifique pour rechercher et explorer, dans le département du Finistère, les monuments mégalithiques gallo-romains qui peuvent y exister.

« D'après ce que nous savons des recherches poursuivies par M. du Châtelier fils, cette mission ne pouvait être confiée à des mains plus habiles et plus sûres. Les collections et les objets qu'il a déjà réunis forment un ensemble dans lequel on trouve des monuments rares et quelques-uns uniques, comme la table préhistorique sculptée portant des caractères jusqu'ici restés inexplicables.

« Il y a un mois à peine, M. du Châtelier, assisté de M. Fournier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, trouvait dans un tumulus un poignard de la première époque du bronze, et un vase de très-grande dimension, pourvu de quatre anses.

« Nous savons aussi que les collections de M. du Châtelier fils, réunies au château de Kernus, près Pont-l'Abbé, sont l'objet de visites nombreuses, et que les visiteurs y reçoivent toujours le plus obligeant accueil. »

Un recenseur est introduit chez deux vieilles demoiselles qui n'ont point encore renoncé à la coquetterie.

Il enregistre les déclarations requises. Quand vient la délicate question de l'âge: — Vingt-cinq ans, dit la première avec aplomb.

Le recenseur écrit sans broncher: Vingt-cinq ans.

— Et vous, mademoiselle? demanda-t-il à l'autre.

— Oh! moi, dit-elle, je suis l'aînée... trois mois de plus que ma sœur!!

Toute la presse de Paris s'occupe d'une grande découverte faite par un savant russe, le docteur Jochelson. C'est un anti-névralgique appelé « Anisine-Marc » qui supprime en moins d'une minute toutes les douleurs névralgiques, migraines, maux de dents, etc. L'action est tellement merveilleuse, paraît-il, que l'on croit assister à un miracle. — Le secret de ne plus souffrir est donc enfin arraché à la nature, grâce aux recherches d'un grand savant que l'humanité bénira:

Dernières Nouvelles.

Paris, 11 déc., 8 h. 15, matin.

M. Dufaure renonce définitivement à faire aucune combinaison ministérielle. Il en a prévenu hier soir le Maréchal.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 11 décembre 1876,

A l'occasion de la foire,

LE FILS DE CHOPART

SUITE DU *Courrier de Lyon*,

Drame nouveau en 6 actes, dont un prologue, par MM. Jules Dornay et Maurice Coste.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THOUV.

1 FRANC JOURNAL DES RENTIERS
en le meilleur des journaux financiers, rue de Provence, 34, Paris, 6^e année; TIMBRES vente au numéro dans les kiosques et gares de chemins de fer. Parait chaque dimanche, n^o 1 fr. en timb. poste pour six mois d'essai. Liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons échus; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 fr.; conseils pour placements financiers; ordres de bourse. SIX MOIS Administr. M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, * et d'essai officier de la Légion d'honneur.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro:

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!!

BELLES ET BONNES **MONTRES** AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE expédiées franco.

APERÇU DES PRIX:

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis. 17 fr.
MONTRE sonnante les heures, 1^{er} choix. 25 fr.
MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINES

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

P. GODET, propriétaire-gérant.

